

Réunion du 05 février 2018

L'an **deux mil dix-huit, le 05 février à 20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15 En exercice : 12 Présents : 09

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAUDOUIN Pascal, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : BEAULIEU Jean-Pierre, LOUIN Joëlle

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

M. Beaudouin élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2018 0001

Matériel désherbage

Suite à plusieurs réunions de travail entre différentes communes du Pays de Craon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'inscrire dans une démarche collective d'achat d'un désherbeur mécanique mono brosse tracté avec les communes de Laubrières, Gastines, Saint-Poix.

L'achat du désherbeur serait effectué au prorata du nombre d'habitants par commune, puis chaque collectivité utiliserait son propre équipement à adapter sur l'appareil. L'entretien, les réparations resteraient à la charge de chacune des collectivités.

Autorise Mme Le Maire à poursuivre en ce sens auprès des collectivités de la communauté de communes du Pays de Craon intéressées par cette mutualisation.

N° 2018 0002

Créations/suppression de grades

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois établi par la CAP et sous réserve de sa validation lors de sa séance du 23.03.2018,

Après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

La création de 4 Grades d'Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2018. 3 grades à temps complet et 1 grade à temps incomplet à raison de 34.43/35^{ème}.

La suppression de 4 grades d'Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe (3 temps complet et un temps incomplet à raison de 34,43/35^{ème}).

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CAP.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

N° 2018 0003**Récapitulatif des postes communaux au 1^{er} avril 2018**

Postes communaux ouverts sur la commune :

Date délibération	Poste créé	Poste supprimé	Temps hebdomadaire	Date d'ouverture du poste
29/10/2007	Adjoint tech 2 ^{ème} classe	/	16/35 ^{ème}	02/01/2008
21/01/2016	Adjoint tech. principal 1 ^{ère} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/02/2016
05/02/2018	Adjoint tech. principal 1^{ère} classe	Adjoint tech. Prin 2^{ème} cl	35/35^{ème}	01/04/2018
05/02/2018	Adjoint tech principal 1^{ère} classe	Adjoint tech. Prin 2^{ème} cl	35/35^{ème}	01/04/2018
05/02/2018	Adjoint tech principal 1^{ère} classe	Adjoint tech. Prin 2^{ème} cl	35/35^{ème}	01/04/2018
05/02/2018	Adjoint tech principal 1^{ère} classe	Adjoint tech. Prin 2^{ème} cl	34.43/35^{ème}	01/04/2018
11/05/2015	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	01/07/2015
11/05/2015	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	8/35 ^{ème}	01/07/2015

N° 2018 0004**Opération argent de poche 2018**

La Commune de Cuillé souhaite reconduire sur l'exercice 2018 la mise en place du dispositif Argent de poche avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Craon et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Service Cohésion Sociale.

Ce dispositif permettra aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la commune contre une rémunération de 5 € de l'heure, dans la limite de trois heures effectuées par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Cuillé souhaite mettre en place ce dispositif quatre semaines du 10 juillet au 03 août 2018.

Une période d'inscription pour cette opération sera ouverte prochainement. (Mise en ligne sur le site de la commune, dans la presse et à l'affichage public). Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de la cette période.

N° 2018 0005**Frais de fonctionnement par élève, coût moyen par élève (fonctionnement école publique)
Participation pour les communes de résidence exercice 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les différents coûts/élève de l'école publique Jacques-Yves Cousteau et ce pour l'année 2018 (dépenses 2017) :

Coût Moyen/maternelle PS1, PS2, MS, GS 784.00 €
(avec participation pour fournitures scolaires)

Coût Moyen/C. Élémentaire CP, CE1, CE2, CM1, CM2 222.00 €
(avec participation pour fournitures scolaires)

Autorise Madame Le Maire à effectuer les différentes demandes de remboursement auprès des communes concernées.

En conséquence, le conseil municipal affirme sa volonté de conserver la largeur du passage donnant sur la rue de Bretagne telle que prévue sur le plan initial et donc sur l'acte notarié signé entre les deux parties.

Informe également Mme Morlier et M. Cornil que la commune s'est engagée à intervenir dès que possible après la signature dudit acte pour refaire la clôture séparative. En conséquence la municipalité sollicite Mme Morlier et M. Cornil pour que l'entreprise Etudes et Chantier ait leur autorisation pour intervenir dès à présent sur le terrain pour la réalisation de ladite clôture.

N° 2018 0010

Demande de mise à disposition Terrasse pour le « Bar des Sports Lounge »

Madame Le Maire donne lecture à l'ensemble des élus du courrier transmis en mairie par Madame Bartlett Delaroche Aurélie, nouvelle gérante du bar des sports de Cuillé à compter du 3 mars 2018, à savoir une demande d'autorisation pour installation d'une terrasse sur le domaine public pour l'année 2018.

Mme Le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal avant de délivrer le permis de stationnement pour terrasse de café sur le domaine public communal.

Il en ressort un avis favorable à l'unanimité.

N° 2018 0011

FDGDON, intervention tir pigeons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne) un protocole visant à régulariser par tir des populations de pigeons domestiques.

Le forfait pour l'intervention est arrêté à 266.20 € (forfait de participation comprenant 1h00 de mise à disposition de 2 agents, le matériel, les déplacements sur site).

N° 2018 0012

Gestion du Clapet, barrage de la Besnerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer avec le syndicat de la seiche, la FDPPMA (La Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique) et l'association de pêche le Gardon de la Seiche, un aménagement de la convention afin de réaliser en 2018 une topographie de la rivière depuis la Besnerie au Purgatoire, l'objectif étant de proposer un nouveau plan de gestion du clapet associé à des travaux de diversification des écoulements.

RICARD Viviane,
COUTARD Madeleine,
LEMOINE Thierry

CHAUVEL Xavier,
LEPORT Jean-Louis,

HOCHET Christine,
LAIGNEAU Jacqueline,

TROUILLET Philippe,
BEAUDOUIN Pascal,